

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALINES

du 9 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le neuf octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacquy MANIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Jacquy MANIER - Jean-Pierre BOUDINELLE - David LECAT – Françoise ANCELIN - Jacky CALIPPE – Bernard LAVOINE - Madeleine MARSOLLIER - Marcelle DEFONTAINE - Christian VERMEESCH - Daniel MASSON - Christine SANNIER - Françoise CAZIER.

ABSENTS EXCUSES : M. Guy DIZAMBOURG (pouvoir à M. Jacquy MANIER), Christine BERTHE (pouvoir à M. David LECAT), Mme Sandrine TETU (pouvoir à M. Jean-Pierre BOUDINELLE).

Date de la convocation à domicile : 5 octobre 2015

Date d'affichage du compte rendu : 16 octobre 2015

ORDRE DU JOUR :

I. Adoption du compte rendu de la réunion du 26 juin 2015 :

La séance ouverte, en l'absence de remarques, le compte rendu de la réunion du 26 juin est adopté à l'unanimité.

II. Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Christian VERMEESCH est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil municipal.

III. Mise en place de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour chaque Etablissement Recevant du Public (ERP) de la commune :

M. le Maire informe l'assemblée que la demande d'approbation d'un Ad'AP a été transmise en Préfecture le 23 septembre dernier conformément aux décisions prises par le dernier Conseil municipal.

M. le Maire rappelle la programmation envisagée pour les 3 ans à venir :

| Période de 3 ans | ERP concerné | Cout approximatif |
|------------------|--|-------------------|
| 2016 | Agence postale - groupe scolaire - bibliothèque | 40 690 € HT |
| 2017 | Mairie - cimetière | 26 420 € HT |
| 2018 | Salle polyvalente - église | 32 480 € HT |

Cette programmation s'appuie sur le diagnostic accessibilité réalisé en 2012 pour tous les établissements de la commune. Une étude devra être réalisée pour le cimetière, lequel n'a pas bénéficié de ce diagnostic. La seule modification incluse dans le diagnostic et non reprise par les membres du Conseil concerne la salle polyvalente, pour laquelle il a été décidé de retirer l'estrader des dépenses à venir, le coût d'une nouvelle estrade répondant aux normes d'accessibilité ayant été jugé trop onéreux : 40 000 € HT.

IV. Acquisition de terrain, point sur la transaction :

Il s'agit du terrain qui jouxte l'emplacement du futur lotissement.

M. le Maire a obtenu l'accord du propriétaire sur la base de 10 000 €/ha, sachant que le besoin est de 6 à 7 000 m².

La transaction est à ce jour au point mort car l'exploitant refuse l'indemnité d'éviction, souhaitant plutôt bénéficier d'un échange de terrain. Pour plus de renseignements, il a été décidé d'un commun accord de se rapprocher de la SAFER. Un rendez-vous est à programmer très rapidement.

M. le Maire indique qu'en date du 24 juin 2015, l'OPSOM a lancé le marché de maîtrise d'œuvre et que le cabinet EVIA de Bertheaucourt-les-Dames a été retenu. Une réunion est à prévoir pour établir le calendrier prévisionnel de travaux.

V. Statistiques concernant le radar pédagogique installé rue Henri Dunant :

Un radar pédagogique a été installé du 17 au 27 juillet 2015, rue Henri Dunant, avec le concours d'une compagnie d'assurance afin d'établir des statistiques et d'appréhender le comportement des automobilistes dans la commune.

On peut retenir que 67 % des véhicules roulent à une vitesse supérieure aux 50 km/h maximum autorisés, 13 % à plus de 70 kms/h et que seuls 33 % respectent la limitation de vitesse.

La vitesse la plus élevée a été enregistrée le 23 juillet à 20h03 : 122 km/h.

Face à ce constat alarmant, M. le Maire demande au Conseil l'autorisation de transmettre ce rapport à la brigade de gendarmerie afin que des contrôles plus fréquents soient effectués.

Accord du Conseil à l'exception d'une abstention.

VI. Proposition de remplacement du matériel informatique :

M. le Maire explique à l'assemblée que le système d'exploitation informatique des ordinateurs de la mairie, Windows XP, est obsolète : il n'y a plus de support depuis avril 2014 et donc plus de possibilité de mise à jour possible.

Suite à des mises à jour opérées fin septembre sur « Pastell », la plateforme intermédiaire sur laquelle sont signés électroniquement les flux des bordereaux de mandats et de titres, Windows XP ne permet plus l'accès à cette plateforme. Cela signifie que le système d'exploitation doit être changé ainsi que les ordinateurs qui ne sont plus assez puissants pour supporter un nouveau système d'exploitation.

Coût de l'opération : 2 948,40 € TTC.

Cette dépense n'ayant pas été prévue au budget 2015, M. le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits en section investissement :

| Désignation | Dépenses | |
|---|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| INVESTISSEMENT - Opération 110 | | |
| Opération école 2031 - Frais d'étude | 3 000,00 € | |
| INVESTISSEMENT - Opération 106 | | |
| Opération acquisition de matériel 2183 - Matériel informatique | | 3 000,00 € |
| TOTAL | 3 000,00 € | 3 000,00 € |

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité la décision modificative du budget 2015 n° 2 ci-dessus.

VII. Proposition de remplacement du tracteur :

Les membres de l'assemblée sont unanimement favorables au remplacement du tracteur de la commune, lequel n'est plus en état de marche : plus d'hydraulique, plus d'embrayage, soit environ 4 000 € de frais de réparation sur un tracteur de 40 ans d'âge.

Compte tenu du prix d'un tracteur neuf équipé d'une fourche (45 000 € HT), les recherches s'orienteraient sur un tracteur d'occasion. Les premières estimations pour un tracteur de 80 chevaux, 4 roues motrices, équipé d'une fourche, s'élèvent à 26 000 € HT.

M. le Maire est autorisé à entreprendre les recherches sur ces bases.

VIII. Etat des décisions prises :

- Mme Sylviane BOULNOIS a été recrutée pour une durée d'un an sous contrat CUI pour accompagnement et surveillance des enfants dans le car, à la cantine et entretien des locaux.

- Les panneaux de signalisation ont été livrés : 9 134,77 € TTC, et sont en train d'être installés dans le village par les employés communaux.

IX. Divers :

• Le Conseil donne son accord pour verser à :

- Monsieur Marcel LE MOIGNE, Trésorier principal, le décompte de ses indemnités de conseil et de confection de budget au titre de l'année 2015, à savoir 411,93 €,

- Monsieur Daniel ACOULON une indemnité de 250 € au titre de l'année 2015, en charge de sortir et rentrer les poubelles de la collectivité deux fois par semaine,

- Madame Marie-Madeleine MARQUE l'indemnité de gardiennage du cimetière de 500 € au titre de l'année 2015 pour l'ouverture et la fermeture quotidienne des grilles,

• M. le Maire informe l'assemblée :

- ✓ Opération brioches du 5 au 11 octobre 2015 en faveur des personnes en situation de handicap mental.
- ✓ Courrier reçu de M. Sébastien Cormont d'Hamicourt à la recherche d'un terrain de 2500 à 3000 m2 pour création d'un club de voitures de modélisme.
- ✓ Réception, pour information, de plusieurs courriers échangés entre le SIAEEV et Maître Bonin, notaire à Ault, relatifs à des reproches évoqués sur le travail l'un de l'autre.
- ✓ Les travaux de voirie, réalisés en 2014 pour un montant de 32 807,52 €, n'ont pas été repris dans le calcul effectué par l'Etat du remboursement du FCTVA, ces dépenses étant jugées relever de l'entretien courant : perte de 5 000 € de recettes en section investissement.
- ✓ la charte de l'ATSEM a été élaborée par l'association des Maires de la Somme en collaboration avec les services départementaux de l'Education Nationale et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, ce document a pour objet de présenter les missions des ATSEM, de rappeler, qu'étant fonctionnaires, ils sont soumis aux droits et obligations des fonctionnaires et il vise également à préciser leurs missions et leurs modalités de travail.
- ✓ L'homologation du terrain de football et des vestiaires par le district de football de la Somme est en cours. Un arrêté autorisant l'ouverture du stade au public a dû être pris.

X. Droit d'initiative :

M. Daniel MASSON signale que deux miroirs de visibilité sont à remplacer route nationale.
M. le Maire précise que seuls ces deux miroirs sont financés par la commune.

Mme Françoise ANCELIN fait remarquer qu'il y a régulièrement des véhicules qui sont stationnés dangereusement dans le virage, rue Henri Dunant, non loin du monument aux morts.

M. Jean-Pierre BOUDINELLE a constaté, avec les membres de la commission voirie, lors de leur tour du village le 2 octobre dernier, que le logement de Monsieur Crusel, rue Pierre et Marie Curie, présentait un état de vétusté inquiétant, voire dangereux puisque la cheminée semble prête à tomber. De plus, cette maison se trouve à proximité de l'aire de jeu.
M. Boudinelle propose de rencontrer M. Crusel afin d'évoquer ce problème avec lui.

M. Christian VERMERSCH signale que le panneau « à vendre » apposé sur la barrière de la maison de Monsieur Guerville a été remplacé, après avoir été vandalisé tout comme le panneau de l'aire de jeu, ajoute M. le Maire.

--- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40. ---

Ont signé les membres présents :

| NOM PRENOM | SIGNATURE | NOM PRENOM | SIGNATURE |
|---------------------------|-----------|-------------------------|-----------|
| MANIER Jacquy | | MARSOLLIER Madeleine | |
| BOUDINELLE Jean-Pierre | | DEFONTAINE Marcelle | |
| LECAT David | | VERMEESCH Christian | |
| ANCELIN Françoise | | MASSON Daniel | |
| CALIPPE Jacky | | SANNIER Christine | |
| LAVOINE Bernard | | CAZIER Françoise | |